



Garcia Eric

SCOP CHRYSALIDE

1 Alez ar waremm 29000 QUIMPER

02 98 66 09 99 - contact@cae29.coop - www.cae29.coop

Siret : 44390356200066 APE : 7830Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53290812329 auprès du Préfet de la Région Bretagne. (Ce n° ne vaut pas agrément de l'Etat)

Formation des entreprises de travaux à la REP PMCB Encadrants (intra-entreprise)

Contexte :

La loi AGEC a introduit la création de la Responsabilité Elargie au Producteur (**REP**) **Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)** en 2023. Les entreprises du secteur du bâtiment souhaitent s'informer sur la REP afin de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et aussi réduire leur impact environnemental et leurs coûts de gestion associés. Pour ce faire, elles souhaitent former leurs salariés aux consignes de tri et aux modalités de reprises des déchets.

Objectif général :

La formation vise à former les encadrants, dirigeant, conducteur de travaux et chefs d'équipe de l'entreprise à la REP PMCB et aux consignes de tri des déchets.

Objectif pédagogique :

A l'issue de la formation, les participants connaîtront la réglementation concernant la REP PMCB. Ils seront capables de trier les déchets selon le référentiel et les déposer dans les centres de collecte dédiés ou de procéder à leur enlèvement par un opérateur de la filière.

Contenu :

Les thèmes abordés sont :

- La réglementation de la gestion des déchets
- Le principe de fonctionnement de la REP (périmètre, flux, impacts, éco-organismes, etc.).
- Les prestations proposées par Valobat
- Les consignes de tri des déchets*
- Les démarches pour organiser la collecte et/ou le dépôt des déchets.

*Une visite de la zone de tri de l'entreprise pour échanger sur les gestes de tri in situ pourra être réalisée. **Le port des EPI est obligatoire sur le chantier ou dans la zone de tri.**

Méthodes et moyens pédagogiques :

Les supports et outils de communication sont fournis par Valobat.

Les supports peuvent être adaptés aux interlocuteurs pour répondre à leur besoin et leurs attentes. L'utilisation d'un rétroprojecteur est requise pour effectuer la présentation.

La formation est basée sur un mélange d'apports théoriques et pratiques en s'appuyant sur un échange et partage des pratiques avec les interlocuteurs.

Évaluation :

*Évaluation des acquis pédagogiques des stagiaires :

Un questionnaire (QCM) est à compléter en auto-évaluation avant la formation et à la fin de la formation pour évaluer les compétences acquises.

Délivrance d'une attestation de présence et de compétence à l'issue de la formation.

***Evaluation de la formation :**

Les stagiaires rempliront un questionnaire de satisfaction à restituer « à chaud » pour prendre en compte leurs impressions et remarques.

Public :

La formation s'adresse aux chefs d'entreprises, conducteurs de travaux, chefs de chantier, chargés d'affaires du secteur du bâtiment.

Prérequis :

Participants confrontés au tri et à l'évacuation des déchets dans leur situation professionnelle. Le nombre de participants est compris entre 5 personnes à minima et 12 maximum.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Pour les personnes en situation d'handicap afin de bénéficier d'un aménagement du contenu de la formation et/ou du lieu de formation, n'hésitez pas à nous faire part de votre situation. Nous analyserons toute demande afin de déterminer les adaptations nécessaires et possibles.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

La formation se déroule en présentiel d'une durée de 2 heures maximum avec possibilité de mise en pratique sur la zone de tri de l'entreprise. La formation est programmée en concertation avec l'entreprise participante à la formation. Le lieu de la formation est le site de l'entreprise prioritairement. Il peut être un autre lieu décidé conjointement entre l'entreprise et le formateur.

Profil du formateur :

GARCIA Eric, conseiller-formateur en gestion des déchets, expériences de formateur et sensibilisation au tri des déchets lors de ses activités antérieures. Titulaire d'une licence professionnelle métiers de l'environnement option gestion des déchets.

Prix :

Un devis est établi après avoir défini les besoins et les attentes de l'entreprise participante. Le prix final facturé tient compte de la prise en charge par Valobat d'une partie de la formation sous réserve du respect des conditions particulières de vente.

Processus d'inscription :

Les entreprises contactent par mail ou par téléphone le formateur à partir des coordonnées disponibles sur <https://www.revalde.fr/>

Elles peuvent aussi passer par VALOBAT qui les dirigera vers le formateur correspondant à leur secteur géographique.

(<https://www.valobat.fr/se-former-a-la-rep-et-au-tri-sur-les-chantiers/#Les-partenaires-sensibilisation>)